



Le Département des Alpes-Maritimes garant de la protection des enfants

Les enfants, les jeunes et les familles sont, plus que jamais, au centre des préoccupations du Département des Alpes-Maritimes.

Le 20 novembre 1989, la convention internationale des droits de l'enfant a institué la nécessaire prise en compte par les institutions et l'ensemble des citoyens du droit de l'enfant à être protégé de toute forme de maltraitance. Depuis les lois de décentralisation, le Département des Alpes-Maritimes, au titre de ses compétences obligatoires, est chef de file de la protection de l'enfance. Il lui appartient d'élaborer, d'adopter et

de mettre en œuvre une feuille de route de la protection de l'enfance qui a vocation à fixer les grands axes de cette politique publique dont la philosophie générale est centrée autour de l'équité de traitement des enfants et des familles, du repérage précoce de leurs difficultés, de l'accompagnement adapté et gradué grâce à des approches éducatives et thérapeutiques innovantes.



©Département06

Entretien avec Charles Ange Ginésy, Président du Département des Alpes-Maritimes

Quel est le rôle du Département des Alpes-Maritimes en matière de protection de l'enfance ?

CAG : En tant que Président du Département, j'ai à cœur de conforter son rôle de chef de file des politiques de Protection Maternelle et Infantile et d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), pour animer, piloter et innover dans le champ de la prévention, la protection de l'enfance et dans l'accompagnement des responsabilités parentales. D'ailleurs, je veux ici remercier les plus de 800 agents départementaux ainsi que les partenaires institutionnels et les acteurs associatifs financés par le Département pour le travail exemplaire qu'ils mènent collectivement au service de cette cause ô combien essentielle.

Quelles sont les problématiques rencontrées par la protection de l'enfance ?

CAG : La collectivité départementale est prise en étau dans une équation complexe. D'une part, le cadre normatif est très contraignant avec plusieurs lois qui se succèdent depuis 2016. D'autre part, les besoins des mineurs de l'ASE se complexifient et nécessitent des prises en charge renforcées notamment en pédopsychiatrie alors que l'offre diversifiée manque. Idem pour les enfants en situation de handicap (compétence de l'État). Enfin, le nombre de mineurs à protéger augmente avec la hausse très forte des mineurs non accompagnés. Or, le Département est dans l'obligation

de répondre seul à 100% des besoins des mineurs en danger sur cette compétence sensible aux évolutions sociétales. En dépit de ce contexte, nous ne lâchons rien comme en atteste le Schéma départemental de l'Enfance 2022-2026 qui porte l'ambition forte d'améliorer la qualité des dispositifs mis en œuvre pour prendre en charge les enfants en fonction de leurs besoins.

Avez-vous quelques exemples d'actions concrètes ?

CAG : Dans la continuité de mon prédécesseur et sous ma présidence, le

Département agit sans cesse : depuis 2018, 321 places supplémentaires ont été créées au sein des structures en charge de l'enfance et le budget a augmenté de 14% pour s'établir à 131,7 M€ en 2023. Récemment, nous avons inauguré la 1^{re} Maison des 1000 premiers jours en France portée par un Département pour accompagner la parentalité jusqu'aux 3 ans de l'enfant et une 2^e Maison verra le jour à Grasse en janvier prochain !



©Département06 - Charles Ange Ginésy et Boris Cyrulnik, lors de l'inauguration de la 1^{re} Maison des Alpes-Maritimes des 1000 premiers jours.



« On ne naît pas parents, on le devient »

Quelques chiffres



- 1 458** mineurs placés (hors MNA*).
- 516** enfants accueillis au sein d'une famille.
- 294** assistants familiaux employés par le Département.
- 500** mineurs non accompagnés confiés.
- 6 153** signalements reçus par le Département

Intervenir auprès des parents

« On ne naît pas parents, on le devient » disait la pédiatre psychanalyste Françoise Dolto. C'est pourquoi, le Département accompagne les futurs parents et les parents avec des actions de prévention sociale et médicale de proximité. Pour cela, il s'appuie sur 17 Maisons

des Solidarités Départementales, 34 centres de Protection Maternelle et Infantile et/ou de planification et d'éducation familiale ainsi que sur la Maison des Alpes-Maritimes des 1000 premiers jours ouverte à Nice en janvier 2023 et bientôt une 2^e en janvier 2024. Ces structures, précieux outils de prévention, proposent notamment des entretiens prénataux précoces, des visites à domicile réalisées par des sages-femmes et par des puéricultrices ainsi que des bilans de santé en école maternelle pour les enfants âgés de 3-4 ans. En 2022, ce sont près de 20 000 usagers qui ont fréquenté les centres de PMI.

Protéger l'enfant dans sa famille

Les parents d'un enfant sont les premiers protecteurs de celui-ci et responsables de son éducation. Mais, cette responsabilité parentale peut être fragilisée pour différentes raisons : psychologique, sociale, économique. Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département peut alors assurer une protection administrative de l'enfant, prévue par la loi du 14 mars 2016. Sous l'autorité du Président du Département, elle repose sur une contractualisation

de l'aide éducative entre les parents et le Conseil départemental. Cette aide a pour objectif d'engager les parents dans une collaboration efficiente et d'éviter la saisine judiciaire. Cette année, 2 675 mesures d'accompagnement éducatif ont été engagées.

Accompagner l'enfant confié

Quand la santé, la sécurité, la moralité et les conditions de l'éducation sont compromises, l'autorité judiciaire peut statuer du placement de l'enfant en dehors du domicile familial, auprès d'un(e) assistant(e) familial(e) employé(e) par le Département ou dans un établissement d'enfants à caractère social. L'Aide Sociale à l'Enfance a pour objectif de veiller à ce que les enfants qui lui sont confiés, grandissent et évoluent dans les meilleures conditions affectives et matérielles qui soient. Pour cela, plusieurs professionnels, travailleurs sociaux, psychologues, médecins, assistants familiaux travaillent en coopération pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant et aider les parents à reprendre leur place..

Assistant familial : Une profession de cœur qui recrute !

Assistant familial/famille d'accueil : un métier humain avant tout

L'assistant familial, accueille à plein temps au sein de sa famille des mineurs et des jeunes majeurs dont les parents ne peuvent pas en assumer la charge. Il offre à l'enfant des conditions de vie indispensables, pour de longues ou de plus courtes durées, à son développement physique, psychique et affectif. Salarié du Département qui lui délivre un agrément, l'assistant familial évolue au sein d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels du Département des Alpes-Maritimes.

Comment obtient-on son agrément ?

La personne intéressée doit dans

un premier temps assister à une réunion d'information, puis rédiger une lettre de motivation, avant de remplir un dossier de demande d'agrément. L'administration a quatre mois pour instruire ce dossier. Pendant ce temps, une évaluation est menée par un travailleur social et un psychologue, avec une visite à domicile pour vérifier les conditions d'accueil. L'agrément, une fois accordé, est délivré par le Département. Il est valable 5 ans et renouvelable.

Une formation complète, ouvrant vers un diplôme d'Etat

Une fois l'agrément obtenu, l'assistant familial suit un stage préparatoire obligatoire et

rémunéré de 60 heures auprès du Département. Après l'accueil du premier enfant, dans les deux ans qui suivent, il doit suivre une formation de 240 heures, à l'issue de laquelle il peut passer un diplôme d'État. S'il l'obtient, il n'est dès lors plus tenu de renouveler son agrément au bout de cinq ans.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR CETTE PROFESSION ?

POUR EN SAVOIR PLUS, VENEZ ASSISTER À UNE RÉUNION D'INFORMATION

 Inscription par email :

emploiassistantfamilial@departement06.fr
en mentionnant vos coordonnées
(nom, prénom, adresse postale, téléphone)

 ou par téléphone au 04 97 18 78 63



Un enfant en danger : le Département le protège !

Violences physiques, psychologiques, négligences... depuis le 1^{er} janvier 2008, le Département a mis en place l'Antenne Départementale de Recueil, d'Évaluation et de Traitement des informations préoccupantes. Elle est le lieu unique de recueil des informations préoccupantes concernant des mineurs en danger ou en risque de l'être. Une antenne départementale essentielle pour lutter contre la maltraitance de l'enfance.

Comment ça marche ?



Comment signaler un enfant en danger ?

Par téléphone :

0 805 40 06 06 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.
En dehors de ces plages d'ouverture, **contactez le 119.**

En cas de danger grave et imminent contactez le 112.

ou par email :

protectiondelenfance@departement06.fr

Rencontre avec les protecteurs de l'enfance

« Noël est une période assez mouvementée. »

Virginie, assistante sociale

Souvent, les établissements scolaires qui nous transmettent des informations préoccupantes sont inquiets les veilles de week-end ou de vacances scolaires car ils n'ont plus de regard sur l'enfant et sa situation. On a aussi des périodes particulières, Noël par exemple est une période assez mouvementée. Pour beaucoup, Noël est une période agréable mais pour d'autres c'est tout le contraire. C'est souvent dans des moments comme ça que la famille flambe.

« Le métier d'assistant familial n'est pas un métier comme les autres. »

Mireille, formatrice des assistants familiaux

Il consiste à accueillir au sein de son foyer un enfant avec des besoins spécifiques d'enfant et l'intégrer à sa vie familiale, tout en n'ayant pas l'autorité parentale et tout en lui donnant ce qu'il faut pour bien grandir. On cherche des gens qui soient à la fois solides pour être capable d'accompagner l'enfant dans des moments difficiles mais également souples et créatifs. Pour moi, la créativité, c'est la plus grande qualité qu'on attend chez un assistant familial. Quelqu'un qui va se dire si ça ne marche pas comme ça, je vais essayer de le faire autrement.

« Il faut être prêt à donner de l'amour à l'enfant. »

Yvonne, assistante familiale

Je fais ce métier depuis 2009. Pour être assistant familial, il faut être prêt à donner de l'amour à l'enfant que vous accueillez. Il faut que l'enfant se sente chez lui. Mais il faut que l'assistant familial ait un certain recul. Si on n'a pas de recul par rapport à la situation, on ne peut pas travailler.





Les 1000 premiers jours, là où tout commence...

La prévention, un axe central de la protection de l'enfance.

Parce que la période de la préconception aux 3 ans de l'enfant est un moment qui soulève beaucoup de questions chez les parents, le Département accompagne tous les parents et futurs parents dans un lieu unique : la Maison des Alpes-Maritimes des 1000 premiers jours. La première Maison est implantée sur le site de Nice Sainte-Hélène. Une seconde Maison ouvrira ses portes à Grasse en janvier prochain.

À qui s'adresse ce lieu ?

À toutes les personnes qui désirent avoir un enfant, les femmes enceintes, les parents et les nourrissons de moins de 3 ans. Cet établissement offre gratuitement, à chaque usager maralpin qui le souhaite, un accompagnement ponctuel de qualité à un ou plusieurs moments de son parcours parental. Depuis son ouverture en janvier 2023, 5 200 personnes ont été accueillies.

Un accompagnement sur mesure

La Maison des Alpes-Maritimes des

1000 premiers jours regroupe de nombreux services de proximité accessibles à tous : consultations préconceptionnelles, entretiens postnatals, projet de naissance, santé de la femme enceinte, préparation à la naissance, valorisation des compétences parentales...

Un lieu de vie et d'échanges

Les parents peuvent également participer, avec ou sans leur(s) enfant(s), à des ateliers d'éducation nutritionnelle (alimentation femme enceinte et bébé), d'éveil culturel, de bien-être (yoga, sophrologie, réflexologie, ostéopathie...), de soutien à la relation parent-enfant (massage bébés, portage...), de rencontre et d'échanges (café parents, groupes de parole...).

Où ?

172, avenue de la Californie,
06200 Nice.

Tel : 04 89 04 58 40

Email : 1000joursNice@departement06.fr

Accueil libre et gratuit du lundi au vendredi de 9h à 17h.



©Département06

Les protecteurs de l'enfance

33

Explorez les missions des professionnels de l'enfance du Département des Alpes-Maritimes, avec des témoignages poignants d'experts, de professionnels et de familles. Un voyage intime au sein d'un service social méconnu et pourtant essentiel pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants.

Un podcast réalisé par
DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



FLASHEZ
LE QR CODE !

24H DANS LEURS VIES

VOTRE PODCAST EST DISPONIBLE SUR

amazon music

Spotify

YouTube

Apple Podcasts

Google Podcasts